

Date : 17/09/2024
Numéro : 25/2024

Séance du 17 septembre 2024

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 3
Retard : 0
Pouvoirs : 3
Pris part à la délibération : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

DATE DE LA CONVOCATION

10/09/2024

DATE D’AFFICHAGE

23/09/2024

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Laurent VAN ASSEL, Jean-François SIRANDRÉ.

Absents excusés : M. Philippe CATEL, Mmes Florence GALVAING, Claudie JOBARD.

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Mmes Manon JOLIVET, Sophie BERGERET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN
Florence GALVAING a donné pouvoir à Christiane DEBATTY
Claudie JOBARD a donné pouvoir à José DE SOUSA.

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 071-217101708-20240917-25_2024BIS-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Affaires générales – Commission contrôle liste électorale

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que par délibération n°25/2023 du 28 septembre 2023 portant renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales, Mr Maurice Naigeon a été élu, comme représentant de la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Mr Maurice Naigeon a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, le 18 avril 2024.

Il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant à la commission de contrôle des listes électorales.

Il est demandé au conseil :

ARTICLE 1 : de DECIDER, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

ARTICLE 2 : de PROCEDER à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le 23/09/2024

ID : 071-217101708-20240917-25_2024BIS-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité nomme M. Jean-François SIRANDRÉ à la commission de contrôle des listes électorales.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire

La Maire, Marie-Claire DILLY.

